



Décision n° 266/2024  
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de stage avec :

- l'Institut Médico-Educatif de Jonzac et monsieur PETIT Noah du 10 au 14 juin 2024 à la serre des Antilles,
- le Lycée de l'Image et du Son d'Angoulême et madame CHAMPION Loréline du 25 au 29 juin 2024 à la Médiathèque de Haute-Saintonge,

Fait à Jonzac,

Le 10 JUIN 2024

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU